

# BOURSES POUR UN COURS DE LANGUE À L'UNIVERSITÉ

Ces bourses sont destinées aux étudiants de licence, de master et aux doctorants de toutes disciplines qui souhaitent suivre en Allemagne l'un des cours de langue allemande (générale ou spécialisée) et de civilisation, organisés par les établissements d'enseignement supérieur allemands publics ou reconnus par l'État. Les instituts de langue associés aux universités peuvent également proposer des cours.

Les établissements qui participent à ce programme et les cours qu'ils proposent, peuvent être consultés via un moteur de recherche sur le site du DAAD à l'adresse suivante : [www.daad.de/hsk-kursliste](http://www.daad.de/hsk-kursliste).

Les cours sont dispensés en langue allemande.

Les principaux critères de sélection sont les résultats scolaires et universitaires ainsi que la motivation des candidats indiquant, de manière convaincante, la nécessité de suivre un cours de langue en Allemagne au regard de leur projet d'études ou de recherche et en rapport avec la discipline étudiée.

Le DAAD procède ensuite à l'inscription du boursier auprès de l'université choisie en fonction des places disponibles.

En règle générale, l'organisateur du cours s'occupe de l'hébergement et de sa réservation.

La bourse est versée directement par le DAAD à l'organisateur du cours. Après déduction du montant du cours et de l'hébergement (si choisi), l'organisateur du cours reverse, le cas échéant, la somme restante au boursier.

Un test de langue allemande correspondant au niveau minimum A1 du CECRL est requis au moment du dépôt de la candidature. Seuls les tests de langue onSET-Deutsch, TestDaF, DSH, DSD, telc Deutsch, ÖSD-Zertifikat, les certificats de langue du Goethe-Institut et le diplôme de l'« Abitur » (exclusivement pour les cours de langue spécialisés) sont acceptés. Le test de langue ne doit pas dater de plus d'un an au moment du dépôt de la candidature (y compris pour le DSH). Les certificats de langue à partir du niveau B2 ou TDN4, obtenu à toutes les parties de l'examen, peuvent dater de plus d'un an.

Les candidats, inscrits au sein d'un établissement d'enseignement supérieur en Allemagne au moment de la candidature et de l'entrée en vigueur de la bourse, ne peuvent pas poser leur candidature.

La bourse pour un cours de langue n'est pas cumulable avec d'autres bourses du DAAD, attribuées pour la même période. Il est possible de bénéficier d'une nouvelle bourse pour un cours de langue qu'après deux années écoulées.

Un changement de cours ou un départ anticipé après le dépôt de la candidature sont exclus.

### **DURÉE DE LA BOURSE**

18 jours min. de cours, entre juin et septembre 2024 en règle générale (5 jours de cours par semaine en moyenne, jours de voyage aller-retour non inclus), 25 heures min. de cours par semaine.

Aucune prolongation n'est possible.

### **CONDITIONS DE CANDIDATURE**

- être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en France,
- niveau minimum d'études requis : 2 années min. d'études supérieures validées, à l'entrée en vigueur de la bourse,
- être âgé de 18 ans minimum au moment de l'entrée en vigueur de la bourse.

### **MONTANT DE LA BOURSE**

Attribution forfaitaire de 1134 euros pour les frais d'inscription, de cours et de logement. Assurance maladie, accident et responsabilité civile. Les frais de voyage sont à la charge du boursier.

### **CONNAISSANCES LINGUISTIQUES**

Niveau minimum requis : A1 du CECRL au moment du dépôt de la candidature.

### **CANDIDATURE EN LIGNE**

[www.daad-france.fr/candidature](http://www.daad-france.fr/candidature) à partir du 15 septembre 2023.

### **RENSEIGNEMENTS**

**DAAD – Office allemand d'échanges universitaires**

Catherine Eudine  
Maison de la Recherche  
Sorbonne Université  
28, rue Serpente  
75006 Paris

✉ [eudine@daad.de](mailto:eudine@daad.de)

### **DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS**

1er décembre 2023

*Les résultats sont communiqués jusqu'à la fin du mois de mars 2024.*